Trente neuvième Année — N° 15 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | LUNDI 15 JANVIER 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 12
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 14 JANVIER 1894

LA CONVERSION DU 4 1/2

Le ministère garde le secret le plus absolu sur la façon dont il entend opérer cette fameuse conversion du 4 1/2 dont on parle depuis si longtemps et qui est, paraît-il, l'unique moyen de rétablir l'équilibre et le bon ordre dans nos budgets. Toutefois, il semble assez embarrassé sur la façon dont il fera cette conversion. Suivant les uns, le 4 1/2 serait transformé en 3 60 inconvertible pendant quelques années ; suivant les autres il deviendrait tout simplement du 3 0/0 ; enfin, on ne sait rien de ferme à cet égard, ni à la Bourse, ni au ministère des finances, et les porteurs de titres sont dans l'anxiété.

Consolez-vous, bonnes gens, quelle que soit la solution adoptée soyez bien certains que l'opération ne vous enrichira pas, au contraire. On vous tirera de la poche encore une centaine de millions, et vous n'aurez même pas la consolation de penser que cet argent servira à diminuer les charges écrasantes qui pèsent sur le pays.

La conversion, telle qu'on la médite, n'est pas autre chose, en effet, qu'un expédient destiné à couvrir un déficit qu'on ne peut plus dissimuler. Il s'agit de trouver deux cents millions afin de boucher le trou que l'on prévoit déjà dans l'exercice 1894. La conversion donnera cent millions et plus, c'est un denier qui semble fort acceptable à M. Burdeau et aux autres financiers parlementaires. Mais après, lorsque vous aurez employé cet argent à équilibrer tant bien que mal votre budget, que ferez-vous? Vous aurez prolongé la situation pendant un an, voilà tout, et la question ne sera pas résolue: le spectre du déficit, momentanément éloigné pour 1894, reparaîtra plus terrible encore pour 1895. Et comme vous aurez déjà mangé depuis longtemps le produit de la conversion, à quelle poche irez-vous frapper alors, pour trouver les fonds indispensables au fonctionnement des services publics.

Quand on a commencé à parler de la conversion, on a dit hautement que l'argent provenant de l'opération n'irait pas s'engloutir dans le gouffre du budget, mais qu'il servirait à créer une caisse d'amortissement qui serait la base de la régénération financière de la France, bref, on a fait des promesses plus magnifiques les unes que les autres, destinées à illusionner le bon gogo sur le tour de passe-passe qui se prépare en ce moment. Aujourd'hui, en effet, les financiers ont jeté le masque et chacun sait que la conversion qui s'apprête n'est pas autre chose qu'un artifice de débiteur aux abois, désireux de tenir tête quelque temps encore à l'orage, sans recourir à l'emprunt.

Il faudra bien y venir, pourtant, à cet emprunt dont on commence déjà à parler à mots couverts dans les cercles politiques et financiers. Il est certain, en effet, que la conversion ne donnera jamais des ressources suffisantes pour équilibrer une situation financière aussi obérée que la nôtre. D'ici peu, l'emprunt s'imposera donc pour liquider le passé et faire face aux multiples obligations du Trésor.

Attendons-nous donc à voir un emprunt d'un milliard succéder à la conversion. Certes, nous applaudirions à cette mesure, qui est devenue malheureusement aujourd'hui indispensable, si nous espérions y voir un dernier sacrifice, si nous étions sûrs de pouvoir compter ensuite sur une politique financière sage, prudente, économe, qui soit de nature à relever réellement la France au point de vue de sa prospérité intérieure. Mais il ne faut pas se le dissimuler, une fois l'emprunt fait, les choses continueront à aller comme par le passé, la danse des millions recommencera avec la même insouciance et la même folie, et chaque année, les budgets se chiffrant par déficit, ce sera un nouvel emprunt qui sera nécessaire à bref délai. Le premier n'aura servi à rien, pas plus qu'aujourd'hui ne servira la conversion.

C'est donc à changer cette politique de gaspillages et d'inconscience financière qu'il faut appliquer tous nos efforts. Sans cela, la faillite est inévitable. Lorsque, tous les ans, un Etat dépense plus qu'il n'a et couvre chaque fois ses déficits par l'emprunt, c'est la ruine fatale à une échéance qu'il est facile de préciser mathématiquement. Or, si nous continuons plus longtemps dans cette voie qui est la nôtre, nous serons acculés bientôt à une situation financière telle que nous ne pourrons plus nous en tirer. L'heure est donc venue de prendre des résolutions énergiques. Empruntons, s'il n'y a pas d'autre moyen de liquider notre passif, mais prenons de sérieuses garanties pour l'avenir et ne donnons notre argent que si l'on nous promet que cet emprunt sera le dernier.

MORT DE M. WADDINGTON

ancien Président du Conseil, ancien ambassadeur à Londres

Paris, 13 janvier. — M. Waddington, ancien président du Conseil, ancien ambassadeur à Londres, ancien sénateur de l'Aisne, est mort ce soir, à cinq heures, à son domicile, à Paris, des suites d'une albuminerie. Il avait été pris, hier soir, de convulsions, et avait perdu connaissance. Il est mort sans l'avoir reprise.

M. Waddington souffrait depuis longtemps du diabète.

Son échec aux dernières élections sénatoriales dans l'Aisne avait considérablement aggravé son état.

M. William Henri Waddington, décédé aujourd'hui était né en 1826 à Paris d'un riche manufacturier anglais qui s'était établi en France. Il fut élevé dans la religion protestante et fit ses études à l'Université de Cambridge.

A son retour de cette ville, il opta pour la nationalité française. Ses goûts le portaient vers l'archéologie.

De 1850 à 1865, il voyagea beaucoup et fit paraître un certain nombre de volumes. Ses débuts dans la vie politique ne furent pas heureux.

Il fut battu dans l'Aisne à une élection partielle et fut enfin élu membre de l'Assemblée nationale par ce département le 8 février 1871. M. Waddington a fait partie de cinq cabinets.

Il a détenu le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet du 18 mai que présidait M. Thiers avec M. Dufaure comme vice-président et qui ne dura que 10 jours. Dans le nouveau ministère Dufaure mars 1876, dans le cabinet Jules Simon de décembre 1876, qui tomba le 16 mai 1877 dans les circonstances que l'on sait, dans le ministère Dufaure, décembre 1877 à février 1879, M. Waddington eut les Affaires étrangères. Il conserva le même portefeuille avec la présidence du conseil dans le cabinet qui suivit l'élection de M. Grévy à la présidence de la République.

M. Waddington tomba du pouvoir six mois après pour n'avoir pas voulu accepter une majorité constituée par les membres de la droite dans une interpellation motivée par le refus du général Gresley, ministre de la guerre, de sévir contre les officiers du 140e territorial qui avaient assisté à un banquet monarchiste à Bordeaux.

Peu de temps après sa chute, M. Waddington, déjà sénateur de l'Aisne, fut nommé à l'ambassade de Londres d'où il a été rappelé au commencement de l'année dernière sous la pression de l'opinion publique qui lui reprochait de sacrifier les intérêts français à ceux de sa patrie d'origine.

M. Waddington a été remplacé à Londres par M. Decrais.

LES ANARCHISTES

Paris, 13 janvier. — La question du jour, c'est le point de savoir si Vaillant sera ou non graclé. Les journaux continuent à polémiquer au sujet de la décision que prendra M. Carnot, lequel doit être en ce moment, singulièrement embarrassé.

Faut-il laisser suivre la justice humaine ? Faut-il imiter Charles-Quint et débuter par la clémence ? Il est évidemment plus commode d'avoir à poser la question qu'à la résoudre.

La grâce de Vaillant

A signaler aujourd'hui, parmi tant d'articles contradictoires, les lignes suivantes de M. Jaurès, dans la *Petite République* :

« Qui donc voudra que l'échafaud donne à ce triste halluciné de misère et d'orgueil une dernière illusion scénique ? Qui donc lui refusera le temps de rentrer, par la réflexion et l'épreuve, dans la vérité ? Il en suppose que cela soit impossible, qui donc, de notre temps, a le droit de porter sur un homme, sur un seul homme, même sur celui qui a voulu tuer, ce jugement sommaire qui s'appelle la mort ?

» Importe-t-il, au demeurant, à la « défense sociale » que Vaillant soit livré au bourreau ? Les jurés ont, selon leur conscience, prononcé la mort. Une commutation de peine toute [illegible] et demandée de bien des côtés a les allures d'une défaillance ou comme un désaveu. Au contraire, [illegible] un acte de pitié, consenti pour ainsi dire par la société tout entière, de tournera peut-être des égarements suprêmes ceux qui semblent se faire un jeu de la vie humaine.

» En tout cas, cette clémence imprimera d'avance à tout attentat nouveau un caractère odieux de lâcheté qui fera peut-être, dans plus d'une conscience troublée, hésiter au moins l'orgueil.

» Hélas! voilà bien des raisons, et il n'en est qu'une qui vaut : c'est le cri de la pitié qui, sans réflexion aucune, monte du cœur. »

Puis, dans un *post-scriptum*, le député de Carmaux dit qu'il a été décidé que les signatures des députés demandant au président de la République la grâce de Vaillant ne seront pas communiquées à la presse. Aurait-on peur de se compromettre aux yeux des électeurs?

La fuite de M. Paul Reclus

Un des amis de la famille Reclus communique au *Figaro* des renseignements tout à faits inédits sur la fuite de Paul Reclus, à laquelle il a été mêlé d'une façon directe.

A la suite des perquisitions qui furent opérées chez l'ingénieur aujourd'hui disparu, une sorte de conseil de famille eut lieu chez les Reclus. On demanda à M. Paul Reclus s'il avait quelque chose à craindre des découvertes faites chez lui par la police, et si, dans les papiers saisis, il y avait quelque document concernant Vaillant.

Sur la réponse affirmative de Paul, on décida que ce dernier devait partir au plus tôt ou tout au moins se dérober aux recherches et aux interrogatoires possibles, car *il n'a jamais été question pour Paul Reclus de quitter* Paris. Les amis du pseudo-fugitif furent chargés de lancer habilement les divers racontars qui ont eu cours sur le départ de Paul Reclus.

En réalité, Paul Reclus quittait simplement son domicile et se retirait dans un hôtel meublé où il arriva avec une malle et une valise. Il s'y fit inscrire sous un nom étranger, italien, croyons-nous. Il se cacha dans cet hôtel pendant une huitaine de jours. Naturellement Paul Reclus avait complètement changé sa physionomie et était devenu pour tous ceux qui le rencontraient absolument méconnaissable. Mais au bout de huit jours, il crut être découvert. Il avait remarqué près de son hôtel des agents de la sûreté. Il disparut à nouveau alors et se cacha si bien cette fois, que ses amis eux-mêmes ignorent ce qu'il est devenu.

Vaillant à la Roquette
Une visite de Mme Marchal

Paris, 13 janvier. — Mme Marchal avait eu, dès hier soir, une entrevue avec Me Labori, qui avait fait dans la journée les démarches nécessaires pour obtenir pour elle et la fille Vaillant un permis de visiter le condamné à mort.

Mme Marchal devait retourner chez l'avocat aujourd'hui à midi et demi; en effet, à midi dix, la compagnée de Vaillant, la petite Sidonie et une voisine descendent du train à la gare d'Orléans. Au moment où elles vont prendre un fiacre, nous les abordons et nous apprenons qu'elles viennent à Paris avec l'espoir de voir le condamné.

Mme Marchal est affaissée et semble pouvoir à peine se soutenir: la fillette pleure amèrement. Le fiacre arrive à l'heure fixée chez Me Labori, rue de Bourgogne. Le défenseur de l'anarchiste les informe qu'il a pu obtenir pour elles l'autorisation de voir le condamné, mais qu'elles doivent passer à la préfecture de police, au bureau des prisons, pour se faire délivrer l'autorisation sollicitée.

Enfin à une heure, les pauvres femmes sont munies des pièces nécessaires. Le fiacre arrive à 1 heure 25, place de la Roquette, et s'arrête en face de la prison, à l'angle du trottoir, à deux pas des cinq fameux pavés, sur lesquels on installe d'habitude la guillotine.

La compagne et la fille de Vaillant passent sur ces pierres où se dressera probablement dans quelques jours l'échafaud. Leur émotion est telle qu'elles ne font pas attention au lieu où elles se trouvent.

Elles entrent, et, au bout de quelques minutes, elles sont introduites dans le parloir; Vaillant arrive peu après. La séparation établie par des grilles de fer, entre le père et la fille, est d'un mètre environ. Un gardien assiste à l'entrevue au dehors; l'amie, venue de Choisy-le-Roi avec Mme Marchal, attend dans la voiture.

A deux heures moins dix minutes, Mme Marchal sort, donnant la main à la petite Sidonie. Toutes deux pleurent, prêtes à défaillir; elles peuvent à peine nous dire quelques mots.

« Je l'ai vu à travers les grilles, dit la compagne de l'anarchiste, comme une bête fauve, lui si bonhi a signé son pourvoi ce matin: tous le sauveront » Et elle pleure, en embrassant l'enfant.

La voiture repart rue de Bourgogne où Me Labori attend le résultat de la visite: il promet de faire de nouvelles démarches, afin d'obtenir une seconde autorisation.

A la Roquette nous avons obtenu quelques renseignements sur le condamné; il continue à se montrer très calme; il fume beaucoup et parle peu à ses gardiens. Il a refusé, jusqu'à présent, de jouer aux cartes ou à tout autre jeu. Il lit des livres de voyages; il écrit beaucoup et s'interrompt souvent pour faire quelques pas dans sa cellule.

Ajoutons qu'une surveillance toute spéciale est exercée autour de la prison : nuit et jour des gardiens de la paix observent les gens qui s'arrêtent près des murs d'enceinte. La même surveillance est exercée rue de la Folie-Regnault, où sont remises les boîtes de justice.

Le pourvoi de Vaillant

Paris, 13 janvier. — On ignore encore si Vaillant s'est enfin décidé à signer son pourvoi.

A 5 heures, le greffe de la Cour d'appel n'en avait pas encore reçu l'avis.

Le condamné a cependant reçu, dans l'après-midi, la visite de Me Labori, qu'accompagnait Me Ajalbert, à qui il avait tout d'abord confié le soin de présenter sa défense.

On pense généralement au Palais que, cédant aux instances pressantes de son défenseur, Vaillant se décidera à signer son pourvoi. On sait qu'aux termes de la loi le condamné a 3 jours francs pour se pourvoir. Vaillant aurait donc jusqu'à minuit pour prendre une décision.

Dans ce cas s'il venait à signer son pourvoi, celui-ci serait aussitôt transmis par le greffe de la maison d'arrêt au parquet de la Cour d'appel qui le remettrait seulement lundi matin au greffe chargé de l'enregistrer. On ne saura donc exactement que lundi si oui ou non, Vaillant a signé son pourvoi.

Dans ce cas, la *Chambre criminelle* de la Cour de cassation l'examinerait certainement à son audience de jeudi prochain et vraisemblablement le pourvoi sera rejeté; aucun vice de forme ne pouvant être sérieusement relevé. En effet, de l'avis d'un grand nombre d'avocats et de jurisconsultes, le moyen tiré du vice de complexité mis en avant par plusieurs journaux ne serait pas recevable.

La Cour de cassation, examinant le pourvoi de Vaillant contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation, a eu d'ailleurs à examiner la qualification des crimes reprochés à l'anarchiste, et elle a rejeté son pourvoi. Elle a donc *ipso facto* reconnu la qualification exactement formulée par l'arrêt de renvoi. Dans ces conditions, on pense que l'exécution du condamné pourrait avoir lieu le lundi 22 courant.

Paris, 13 janvier. — A cinq heures, Vaillant, sur les conseils et les prières de sa mère, de sa maîtresse et de sa fille, a signé son pourvoi.

Voici la lettre remise au gardien-chef de la Roquette :

« Je déclare former pourvoi contre l'arrêt de la cour d'assises qui m'a frappé. » Auguste Vaillant. »

Lundi, le greffier recevra communication de cette lettre et mentionnera le pourvoi sur son registre.

On inconnu a adressé à Vaillant, de Londres, les Maximes d'Epictète.

Paris, 13 janvier. — Le *Gaulois* croit savoir que M. Carnot est résolu à s'en rapporter absolument, quant à la grâce de Vaillant, à l'avis qui sera émis à la commission des grâces.

La fille de Vaillant

Paris, 13 janvier. — Mme la duchesse d'Uzès, en souvenir de son fils mort sur la terre d'Afrique, a chargé M. Arthur Meyer de s'entendre avec le défenseur de Vaillant, Me Labori, afin d'aviser aux moyens d'assurer l'avenir de la fille du condamné.

Il s'agirait, dans l'intention de la duchesse d'Uzès, de faire élever la fille de Vaillant dans les mêmes conditions que les enfants des ouvriers de Paris et de lui procurer un métier pour l'avenir.

Paris, 13 janvier. — La *Presse*, enregistre le bruit qu'un des grands cercles de Paris adopterait la fille de Vaillant.

Une arrestation mystérieuse

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a fait, ce matin, une perquisition chez un anarchiste, dont le nom et l'adresse sont tenus secrets. La divulgation du nom ou de l'adresse entraînerait, paraît-il, la révocation ou la démission de plusieurs parents de cet anarchiste qui sont fonctionnaires dans un ministère.

Placards anarchistes

Des affiches anarchistes ont été placardées, la nuit dernière, sur différents points du dix-huitième arrondissement. Les agents de service les ont enlevées. Dans ces affiches, Vaillant est comparé au Christ, qui est mort pour l'humanité!

La haine des équipages

Deux anarchistes, ayant proféré des menaces sur les Champs-Elysées, à l'encontre des équipages qui passent, furent entendus par deux agents en bourgeois qui les suivaient depuis quelques instants et qui les mirent en arrestation. L'un d'eux avait une poche remplie de pierres et en avait déjà lancé quelques-unes contre les voitures qui passaient.

La vente des écrits anarchistes

Tous les préfets venant de recevoir une lettre-circulaire *du ministre de l'intérieur*, leur prescrivant de faire rigoureusement interdire sur la voie publique, ainsi que dans certains établissements, la vente de tous les journaux ou écrits anarchistes et révolutionnaires, dont une liste était jointe à la circulaire ministérielle.

Les anarchistes à Paris

Paris, 13 janvier. — L'examen des papiers saisis chez les anarchistes vient d'indiquer une nouvelle piste à M. Meyer, juge d'instruction.

Il s'agit d'un jeune homme de vingt-deux ans, nommé X..., dont on a retrouvé un certain nombre de lettres écrites de sa main et adressées aux compagnons les plus en vue. Dans ces lettres, qui datent de l'époque où X... était au régiment, dans une garnison des environs de Paris, ce jeune homme demandait aux anarchistes de faire une campagne énergique contre le service militaire, « le bagne de la jeunesse ». Il faisait, en outre, les révélations les plus extraordinaires sur les officiers de son régiment.

La perquisition faite ce matin par M. Clément, commissaire de police aux délégations, au domicile de ce jeune homme qui habite la banlieue Montmartre, n'a donné aucun résultat.

Le juge d'instruction et M. Clément observent la plus grande discrétion au sujet de X..., qui serait d'une famille très honorable qui tient le fiacre, chez lequel il habite, est employé dans un ministère.

Le seul renseignement qu'on puisse obtenir sur sa personne est qu'il bégaye fortement.

Les députés socialistes et Vaillant

Paris, 13 janvier. — La pétition pour Vaillant, signée à la Chambre, a été portée aujourd'hui à l'Elysée par M. Viviani. Elle porte une soixantaine de signatures.

Une réunion anarchiste à Lyon

Lyon, 14 janvier. — Six cents personnes ont assisté ce soir à une réunion de protestation contre les récentes lois de répression. Dans cette réunion, Vaillant a été proclamé président d'honneur.

Des discours révolutionnaires très violents ont été prononcés.

Du tumulte s'étant produit vers dix heures, la police a fait évacuer la salle. Les assistants ont poussé les cris de : Vive Vaillant ! Vive Ravachol ! Vive l'Anarchie ! Il y a eu deux arrestations.

Manifeste anarchiste

Londres, 13 janvier. — On distribue secrètement aux anarchistes des journaux et des manifestes rédigés pour la plupart en français. Dans l'un de ces documents mis en circulation cette semaine il était recommandé aux anarchistes militants de viser principalement les bourses, les édifices religieux et ceux où se réunissent les corps politiques.

En même temps, le mot d'ordre était donné de ne commettre aucun acte de violence en Angleterre et principalement à Londres afin de ne pas voir exposer les anarchistes à se voir enlever ce lieu de refuge où ils peuvent vivre en toute sécurité.

La dynamite en Espagne

Madrid, 13 janvier. — On a trouvé, sous la porte de l'hôtel du marquis d'Oliva, une cartouche de dynamite, qui n'a pas éclaté.

LE MASSACRE DU CAPITAINE WILSON

ET DE SON DÉTACHEMENT

Le Cap, 13 janvier. — On mande de Boulouvayo, 6 janvier :

« Un indigène arrivé ici, qui a été le témoin oculaire de la mort du capitaine Wilson et des hommes composant le détachement qu'il commandait, rapporte que, après leur première attaque contre le capitaine Wilson, les Matabélés se retirèrent, croyant avoir affaire à une force anglaise nombreuse : mais en apprenant sa faiblesse numérique, ils renouvelèrent leur attaque.

» Le capitaine Wilson et ses hommes se défendirent longtemps avec leurs armes à feu, après s'être fait un rempart des chevaux morts, mais les indigènes étaient plus nombreux et avançaient toujours. Ils triomphèrent de la résistance des Anglais, dont la plupart étaient blessés.

» Lorsque les indigènes pénétrèrent dans le camp improvisé, ils massacrèrent sur place tous les Anglais. Leurs cadavres ont été dépouillés et laissés nus. Le capitaine Wilson, cinq capitaines, deux lieutenants, quatre sergents, deux caporaux et vingt soldats ont été tués. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 13 janvier

Présidence de M. Pierre Blanc, doyen d'âge

La séance est ouverte à 3 heures.

Il y a 10 députés en séance. La tribune publique est toujours occupée par un certain nombre de personnes dans lesquelles il n'est pas difficile de reconnaître des policiers. Il y a même un maréchal des logis de gendarmerie.

Elections de quatre secrétaires

L'ordre du jour appelle le deuxième tour de scrutin pour la nomination de quatre secrétaires.

M. le Président. — J'ai reçu une lettre de M. Codet qui décline la candidature aux fonctions de secrétaire et remercie ses collègues des voix qu'ils lui ont accordées.

Le scrutin est ouvert à trois heures un quart ; il est clos à quatre heures un quart.

La séance est suspendue pour permettre le dépouillement et reprise à quatre heures quarante-cinq.

Voici les résultats du scrutin : votants, 344 : bulletins blancs ou nuls, 19; suffrages exprimés, 325; majorité absolue, 163.

Ont obtenu : MM. Farjon, 277; Dulac, 268; Rathier, 251; Calvinhac, 195.

MM. Farjon, Dulau, Rathier et Calvinhac sont proclamés secrétaires de la Chambre pendant l'année 1894.

Constitution du bureau

M. le président. — Je déclare le bureau de la Chambre constitué; avis en sera donné à M. le président de la République et M. le président du Sénat. Il nous reste à fixer l'ordre du jour.

Gauche : A lundi !

Autres cris : L'ordre du jour! l'ordre du jour!

La séance est levée à cinq heures, au milieu d'une certaine agitation.

Séance lundi à deux heures.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

Le groupe socialiste

Paris, 13 janvier. — Comme nous l'avions fait pressentir hier, les membres du groupe socialiste viennent de donner mandat à un de leurs collègues, M. Clovis Hugues, de déposer une demande d'interpellation, au sujet des attentats commis par le gouvernement, contre la liberté de la presse et la liberté individuelle.

Les aliénés

La commission des aliénés a adopté le projet de M. Georges Berry tendant, comme pour l'école du travail, à créer des colonies familiales pour les déments séniles et les idiots. — Rapporteur, M. Joseph Reinach.

La réforme du régime des boissons

On a distribué aujourd'hui à la Chambre la proposition de M. Salis sur la réforme du régime des boissons.

M. Salis rappelle dans son exposé des motifs les discussions auxquelles le projet de loi qui tentait cette réforme a donné lieu lors du vote de la loi de finances de 1893, et se déclare partisan d'une réforme beaucoup plus radicale que celle proposée alors par la commission du budget. Mais il reconnaît qu'à l'heure actuelle il faut, sous peine d'échec, adopter dans ses grandes lignes le projet voté par le Sénat.

Ce projet, d'ailleurs, dit-il, n'est que la reproduction, à peu près exacte, du projet de réforme incorporé par la commission du budget dans le projet de 1893 et dont les conclusions ont été modifiées par nous. A part quelques modifications pour satisfaire aux amendements suscités en cours de discussion par plusieurs de nos honorables collègues, nous pouvons dire que le projet adopté par le Sénat et que nous reprenons, est conforme à celui qui nous avait été précédemment soumis.

M. Salis examine longuement la question du privilège des bouilleurs de cru dont il demande la suppression, puis il passe en revue les principales réformes qu'il voudrait apporter au projet voté par le Sénat :

1° Suppression de la taxe supplémentaire de 10 centimes par hectolitre pour les marchands en gros; 2. Pour compenser la perte occasionnée par la suppression de cette taxe complémentaire de 10 centimes l'élévation du droit sur l'alcool fixé par le Sénat à 186 fr. par hectolitre à 197 fr. 50; 3° Rejet du droit de 13 fr. 50 pour l'emploi des glucoses en brasserie; 4° En ce qui concerne les vinaigres, la réforme porte sur les points suivants :

(*a*). Restitution à l'exportation de 15 centimes par hectolitre et par degré, sur les vinaigres de vins, de cidres et de bière.

Cette taxe représente la moyenne des trois droits de circulation.

(*b*). Il va sans dire que les marchands en gros de vinaigre ne paieront plus la licence, puisque l'impôt sur le vinaigre est supprimé.

Les fabricants seuls resteront soumis à la licence.

(*c*). Vinaigres immobilisés dans les copeaux et dans les vaisseaux mères.

(*d*). Payement des droits par obligations cautionnées.

Les droits de douanes sur les raisins secs sont élevés à 30 fr. par 100 kilogs.

Enfin, M. Salis propose l'adoption du texte suivant déjà adopté à trois reprises différentes :

« Pour tous les délits et contraventions prévus par la présente loi, les tribunaux sont autorisés à modérer la confiscation comme l'amende, par application de l'article 463 du Code pénal, sauf pour la confiscation d'objets prohibés. »

Et de cet autre :

« Les procès-verbaux des agents de la régie et de l'octroi ne font foi que jusqu'à preuve contraire.

» Sont abrogées les dispositions en vertu desquelles les agents sont intéressés au partage des amendes. »

AU SÉNAT

L'élection de l'Aude

C'est lundi seulement que M. Guérin lira son rapport sur l'élection de l'Aude, à la sous-commission nommée à cette effet par le 3e bureau.

Si les conclusions du rapport sont approuvées par la sous-commission, elles seront soumises à la ratification du bureau, qui statuera définitivement.

L'installation du bureau

Le Sénat, en s'ajournant à mardi, espérait, ainsi que nous l'avons dit hier, que l'installation du bureau aurait lieu ce jour là ; or, s'il faut en croire des conversations de couloirs, les douleurs rhumatismales dont souffre M. Challemel-Lacour seraient loin de se calmer et l'empêcheraient vraisemblablement de prendre possession de son fauteuil.

L'installation du nouveau bureau serait donc renvoyée à une séance ultérieure et la séance de mardi serait exclusivement consacrée à la suite de la vérification des pouvoirs.

On tirera également au sort, dans cette séance, le département à élire un sénateur, en remplacement de M. M. Schœlcher, sénateur inamovible décédé.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

Lisbonne, 13 janvier. — Au départ du courrier, qui vient d'arriver de Rio-de-Janeiro, il était question de la démission du président Peixoto.

Les pourparlers avaient eu lieu entre différents personnages du parti républicain hostile aux insurgés. Les noms de MM. Composalles et Penna, comme candidats à la présidence de la République, gagnaient du terrain. En somme, rien n'était décidé et le problème restait à l'étude.

New-York, 13 janvier. — Le *New-York Herald* reçoit une dépêche de Montevideo, annonçant que les insurgés de Rio-Grande do Sul ont pris San-Juan Battista.

D'autre part, voici une dépêche de source gouvernementale :

Rio-de-Janeiro, 13 janvier. — Les insurgés de l'Etat de Rio-Grande du Sud ont subi une défaite dans une rencontre avec les troupes gouvernementales à Itagin.

NOUVELLES DU JOUR

A propos d'une lettre décachetée par autorité de justice. — Un article de la « Petite République ».

Paris, 13 janvier. — La *Petite République* dénonce, en termes violents, le fait qu'une lettre adressée à son dépositaire de Montluçon sous enveloppe à entête de l'administration du journal lui a été retournée avec la mention consacrée : « Décachetée par autorité de justice ».

La *Petite République* fait observer que cette violation de correspondance est aussi une violation de la loi, aucun de ses rédacteurs n'étant sous le coup de poursuites et elle ajoute que, si le fait se renouvelait, elle aviserait à faire, par elle-même, bonne et prompte justice de ces procédés.

Notre marine
Un nouvel article de M. Clémenceau

Paris, 13 janvier. — Dans la *Justice*, M. Clémenceau insiste sur les faits regrettables qu'il a signalés hier sur l'arsenal de Toulon et il ajoute qu'il est bien évident que la situation de Toulon n'est pas différente de celle des autres arsenaux.

« Hélas ! ajoute-t-il, je n'ai pas tout dit. Je n'oserai pas tout dire. »

Les commandements dans la marine

Paris, 13 janvier. — D'après le *Figaro*, le commandement en chef de la division navale de l'Atlantique sera donné prochainement au contre-amiral Fournier.

Le contre-amiral de Maigret sera appelé en même temps au commandement de la division volante d'instruction.

La conversion du 4 1/2

Paris, 13 janvier. — La *Presse* dit qu'au ministère des finances, la solution suivante, relative à la conversion du 4 1/2 0/0 est aujourd'hui la plus accréditée.

On procéderait par réductions successives de 50 cent. sur le revenu annuel; mais au lieu d'être garanti pendant 10 ans contre toute réduction nouvelle d'intérêt, le porteur de rentes n'aurait qu'une garantie de 5 année.

En conséquence le 4 1/2 0/0 serait, à partir du 15 fé-

FEUILLETON DU 15 JANVIER. — N° 42.

LE MYSTÈRE D'UN HANSOM CAB

(MELBOURNE, AUSTRALIE)

par Léon BOCHET

Roman traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur

XXXIV

La main de la justice

« Vous avez désiré me voir, disait Calton.

— Oui. C'est-à-dire seul », répliqua Moreland, qui commençait à se sentir mal à l'aise.

« Oh ! tous ces messieurs sont mes amis. Vous pouvez parler sans crainte en leur présence.

— Qu'ils soient vos amis et que je puisse parler sans crainte, cela m'est parfaitement indifférent, dit Moreland d'un air insolent. Je désire vous parler en particulier.

— Ne pensez-vous pas qu'il vous serait agréable de connaître mes amis ? » demanda froidement Calton sans faire attention à la remarque.

« Que le diable emporte vos amis, monsieur ! » répliqua Moreland furieux.

Il se leva.

Calton se mit à rire.

« Oh ! laissez-moi vous les présenter : M. le docteur Chinston, M. Kilsip, M. Brian Fitzgerald »

Moreland pâlit. Il bégaya :

« Fitzgerald !... Je..., je.... Qu'est-ce que c'est que ça ? »

Il venait d'apercevoir le paletot de Whyte, tout fripé de pluie, sur une chaise à côté de lui, et l'avait immédiatement reconnu.

« Ça, c'est la corde qui servira à vous pendre, dit tranquillement Kilsip en s'avançant derrière lui, pour le meurtre d'Olivier Whyte.

— Pris au piège ! cria le misérable.

Il se retourna vivement. En se trouvant face à face avec Kilsip, il lui sauta à la gorge et tous deux roulèrent sur le parquet. Mais Kilsip était plus fort que lui. Après une lutte de quelques instants, il réussit à lui mettre les menottes, malgré sa résistance acharnée.

Les autres avaient assisté à cette scène en spectateurs parfaitement calmes, sachant que Kilsip n'avait pas besoin d'aide.

Maintenant qu'il n'y avait plus pour lui de possibilité de s'échapper, Moreland sembla se résigner et se releva brusquement.

« Nom d'un tonnerre, vous aurez à payer pour ce guet-apens, siffla-t-il entre ses dents avec un visage effrayant de pâleur, vous ne pouvez rien prouver !

— Croyez-vous ? dit Calton, en posant la main sur le manuscrit de la confession. Vous êtes dans une erreur profonde. Ceci est la confession écrite par Mark Fretthy avant de mourir.

— C'est un mensonge.

— C'est ce qu'un jury décidera, continua sèchement l'avocat ; en attendant, vous passerez la nuit dans la prison de Melbourne.

Ah ! peut-être y occuperai-je la même cellule que vous avez occupée vous-même, ricana Moreland en se tournant vers Fitzgerald ; ça ne me déplairait pas, à cause de la coïncidence et des souvenirs qu'elle évoquera. »

Brian ne répondit pas. Il prit ses gants et son chapeau et se disposait à partir quand Moreland s'écria, d'un ton farouche :

« Un instant ! — Je vois bien que je suis flambé, et je ne me conduirai pas comme un lâche. J'ai joué gros jeu ; j'ai perdu. C'est bien je payerai. Si je n'avais pas été si bête, j'aurais encaissé le chèque le lendemain matin, et je serais loin maintenant.

— Cela aurait certainement été plus malin, observa Calton.

— Après tout, reprit nonchalamment Moreland, sans faire attention à la remarque, je ne sais pas, ma foi ! si je regrette ce qui arrive ! Ma vie a été un enfer depuis que j'ai tué Whyte !

— Alors, vous vous reconnaissez coupable ? »

Moreland haussa les épaules.

« Je vous ai dit que je n'étais pas un lâche, répondit-il froidement. — Oui, c'est moi qui l'ai tué. Mais ça a été de sa faute. Quand je le rencontrai, cette nuit-là, il me raconta que Fretthy refusait de lui laisser épouser sa fille ; et il ajouta qu'il saurait bien l'y forcer. Il montra alors le certificat de mariage. Je me dis ; Si seulement je pouvais avoir en ma possession ce certificat, j'en tirerais une jolie somme de M. Fretthy ; de sorte que tandis que Whyte se soûlait, je ne bus pas, moi. Quand il fut sorti de l'hôtel, j'endossai son paletot qu'il y avait laissé, et je le vis affalé auprès d'un réverbère. Je vis Fitzgerald le relever, puis s'éloigner rapidement. Quand vous descendîtes la rue, continua Moreland en s'adressant à Brian, je me cachai dans l'ombre, et quand vous m'eûtes dépassé, je m'élançai vers Whyte au moment où le cabman le poussait dans la voiture. Quand cet homme se retourna, il me prit pour vous, et je ne le détrompai pas. Mais je le jure, je n'avais pas l'intention de tuer Whyte, en montant dans le cab. J'essayai de lui enlever les papiers. Il résista et commença à crier. Alors, je pensais au chloroforme qui se trouvait dans la poche de mon paletot, — ou plutôt du sien, puisque c'était le sien que je portais ; je l'en tirai et je vis que le bouchon tenait à peine. Je pris le mouchoir Whyte, je vidai dessus la bouteille et la remis dans ma poche. J'essayai de nouveau de m'emparer des papiers, sans faire usage du chloroforme, mais je ne pus y parvenir. Alors j'appuyai le mouchoir sur sa bouche. Au bout de quelques instants il ne fit plus un mouvement, et je pris les papiers. Je croyais que Whyte avait seulement perdu connaissance, et ce n'est qu'en lisant les journaux que je sus qu'il était mort. Je fis arrêter le cab sur la route de Saint-Kilda, et j'en pris ensuite un autre qui rentrait en ville. Quand je fus dans Powlet street, j'ôtai le paletot de Whyte et je le portai sur mon bras. Je suivis George street, dans la direction des jardins de Fitzroy ; je lançai le paletot au haut d'un arbre, où j'imagine que vous l'avez trouvé, et je rentrai chez moi. Tout ça, comme vous voyez, n'était pas mal exécuté, mais...

— Mais vous avez été pincé, à la fin », fit vivement Kilsip.

Moreland se laissa tomber sur une chaise, d'un air de profonde lassitude.

« Personne ne peut être plus fort que la destinée, murmura-t-il. J'ai perdu et vous avez gagné.... Ah ! la vie est un échiquier, après tout, et nous sommes les marionnettes de la fatalité. »

Il refusa de dire un mot de plus.

Brian, le laissant à la garde de Calton et de Kilsip, sortit avec le docteur et héla un cab, qu'il fit entrer dans la cour où se trouvait le bureau de l'avocat ; alors Moreland se leva, et, marchant comme un homme endormi, sortit de la chambre. Kilsip l'aida à monter dans